

Débat

Concurrence par les infrastructures ou sur les infrastructures ?

Animation :

- ▶ **Patrick VUITTON**, Délégué général de l'Avicca

Intervenants :

- ▶ **Virginie BEAUMEUNIER**, Rapporteuse générale de l'Autorité de la Concurrence
- ▶ **Joëlle TOLEDANO**, Membre du collège de l'ARCEP
- ▶ **Yves ROME**, Président de l'AVICCA

Excusé :

- ▶ **Hervé MAUREY**, Sénateur, auteur du rapport sur le financement du déploiement de réseaux Très haut débit en France

En introduction :

- ▶ **Tom MENADUE**, Premier secrétaire à l'Ambassade d'Australie en France

- ▶ **Patrick VUITTON**

Pour les routes, l'eau, l'assainissement, le gaz ou l'électricité, les collectivités ont l'habitude d'infrastructures en monopole, qu'elles établissent directement ou par délégation. Dans le cas des communications électroniques, c'est l'Etat qui a eu longtemps un monopole, ébréché avec les réseaux câblés puis par d'autres assouplissements. Aujourd'hui, ce secteur est ouvert à une large concurrence, avec deux grands modèles qui coexistent : une concurrence directe par les infrastructures en ce qui concerne le mobile par exemple, et une concurrence sur les infrastructures dans la boucle locale cuivre de France Télécom d'un autre côté. La problématique du FTTH nécessite maintenant des investissements massifs et il convient donc de s'interroger sur les meilleurs modèles qui permettront à la fois d'assurer la couverture du territoire, mais aussi la diversité des offres et les évolutions technologiques sur ces offres. Comment faire ? Faut-il privilégier une concurrence par les infrastructures ou sur les infrastructures ? C'est ce qui fera l'objet de notre débat.

Nous aurons trois intervenants et une introduction à cette table ronde : Virginie BEAUMEUNIER, Rapporteuse générale de l'Autorité de la Concurrence ; Joëlle TOLEDANO, Membre du collège de l'ARCEP ; et Yves ROME, Président du Conseil général de l'Oise et Président de l'AVICCA. Il y a un absent, Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur chargé d'une mission pour alimenter le Fonds d'aménagement numérique du territoire (FANT), qui n'a malheureusement pas pu venir. J'essaierai de résumer en quelques mots sa position concernant le FANT et son alimentation.

Mais pour commencer, Monsieur Tom MENADUE, Premier secrétaire à l'Ambassade d'Australie en France, va venir nous délivrer un message du Ministre des Communications haut débit et de l'économie numérique de l'Australie sur le projet NBN de ce continent qui se dote d'un réseau de dernière génération.

► **Tom MENADUE**, Premier secrétaire à l'Ambassade d'Australie en France

(Message de Stephen CONROY, Ministre des Communications haut débit et de l'économie numérique, Ministre délégué au Premier ministre chargé de la productivité numérique et Commissaire près la Commission des Nations Unies chargée de la communication haut débit pour le développement numérique.) Message en anglais, traduction par Anne PEYRETOU.

Mesdames et Messieurs, bonjour. C'est un plaisir pour l'Ambassade d'Australie en France de délivrer ce message à l'AVICCA, à vous tous, au nom du Ministre australien des Communications haut débit et de l'économie numérique, Stephen CONROY.

Introduction

L'Australie se réjouit de l'intérêt que l'AVICCA accorde à son réseau national haut débit et de l'occasion qui lui est donnée de vous en parler aujourd'hui. La question des communications haut débit est un sujet d'actualité brûlant en Australie, qui a joué un rôle important pendant les élections d'août, et fut un facteur clé dans le résultat de ces élections.

Pourquoi ce réseau national haut débit ?

Aucun autre secteur ne connaît de changements aussi rapides et aussi profonds que le secteur des communications. L'époque dans laquelle nous vivons voit les nouvelles technologies transformer notre quotidien et briser les anciennes barrières. C'est une époque où les décisions politiques prises aujourd'hui auront des implications importantes pour l'avenir.

En Australie, nous pensons que plus nous avançons dans l'ère numérique, plus les gouvernements ont la responsabilité de mener de front et d'orienter cette transformation de l'économie et de la société. Le gouvernement australien a fait preuve de courage en décidant de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour que l'Australie soit au tout premier rang de cette révolution.

Le réseau national haut débit à grande vitesse : notre politique

Il n'y a pas si longtemps, le haut débit à grande vitesse était considéré comme un objet de luxe et n'était à la portée que de quelques rares personnes. Aujourd'hui, c'est un service d'utilité publique essentiel, comme ce fut le cas pour l'eau, le gaz et l'électricité au cours des siècles précédents.

En tant que plate-forme habilitante à l'échelle de toute l'économie, il a le potentiel de mettre fin à la tyrannie de la distance une fois pour toute, mais seulement à condition que tout le monde y ait accès. Il s'agit là d'un aspect particulièrement stimulant pour un continent comme l'Australie. Environ 9 % du continent australien est habité, et 90 % de la population occupe à peine 0,2 % de son territoire. Si cela signifie que nos régions côtières et nos grandes villes ont des populations assez denses, cela veut également dire qu'il existe plusieurs groupes de communautés et de villes sous-peuplées. Les enjeux liés à la construction et à l'entretien des réseaux de communication dans un tel environnement sont nombreux.

En Australie, nous n'investissons que dans un seul et unique réseau national haut débit à grande vitesse, autrement appelé le NBN, d'une valeur de 43 milliards de dollars australiens, ce qui équivaut environ à 34 milliards d'euros. Le NBN est le plus grand projet de construction nationale de l'histoire de l'Australie. Il fournira un haut débit à grande vitesse et à prix abordable pour tous les Australiens, quel que soit leur lieu de résidence ou de travail.

Le réseau sera surtout basé sur l'installation de fibre jusqu'au domicile des abonnés -93 % des domiciles- et offrira un débit de 1 Gbit/s. Pour les 7 % de locaux situés en dehors de l'empreinte de la fibre, nous offrons la nouvelle génération de services sans-fil LTE et des services satellitaires avec un débit minimal de 12 Mbit/s ou plus.

Cet engagement signifie que tous les Australiens auront des services de haut débit de premier ordre. Mais le projet NBN représente beaucoup plus qu'un service de haut débit à grande vitesse. C'est une

véritable plate-forme de transmission dans chaque foyer à travers le pays et il aura des avantages extraordinaires dans les domaines de la prestation de services de santé par exemple, dans la gestion de la demande des services d'utilité publique, dans la gestion de l'environnement, des affaires et de l'éducation.

En ce moment, nous mettons l'accent sur le déploiement du réseau et sur la mise en place de réformes complémentaires. Dans l'Etat insulaire de Tasmanie, où le déploiement a commencé vers la fin de l'année dernière, les premiers clients sont en ligne depuis juillet et, chaque jour, plus de personnes sont connectées au réseau.

Sur le continent, nous mettons en place les premiers éléments du NBN, avec un réseau général de 6 000 km de fibre optique installé dans 100 communautés en milieu rural. Près de 3 000 km de fibre optique ont déjà été installés. Les travaux de construction ont commencé sur les premiers sites qui recevront le réseau sur le continent, et les services commenceront tôt l'année prochaine. Comme vous le voyez, nous faisons des progrès en ce qui concerne la mise en œuvre rapide de cette importante infrastructure.

Réformer le secteur

Tout en procédant à une transformation des services de haut débit pour tous les Australiens, le gouvernement australien met en place des réformes réglementaires complémentaires dans le secteur des communications.

À bien des égards, la structure de l'industrie du secteur australien des communications est unique par rapport aux normes internationales. Notre premier opérateur de télécommunications, Telstra, est sans doute l'une des sociétés de télécommunications les plus intégrées au monde, verticalement et horizontalement. Le déploiement du NBN comme plate-forme unique permettra enfin de remettre de l'ordre dans cette structure de l'industrie en Australie. C'est une avancée importante vers le genre de compétition dont les consommateurs australiens et les entreprises australiennes bénéficieront.

Il y a quelques mois, nous avons été informés que Telstra était prêt à coopérer avec nous dans le cadre du déploiement du NBN. Ceci permettra de réaliser un déploiement plus économique et plus rapide, avec moins de duplication inutile au niveau de l'infrastructure. Il ne fait aucun doute que cet accord ouvre la voie à une réforme structurelle qui sortira l'Australie de « l'âge du cuivre » pour la faire entrer dans un avenir qui appartient à la fibre optique.

Conclusion

En Australie, nous commençons à comprendre les opportunités qu'offre un réseau national haut débit à grande vitesse. Je sais que l'Australie partage votre vision, visant à faire en sorte que nos nations tirent partie de l'économie numérique et des opportunités offertes par celle-ci.

Je vous remercie à nouveau pour l'intérêt que vous accordez au NBN de l'Australie et vous adresse mes meilleurs vœux de réussite pour votre symposium.

► Patrick VUITTON

Merci. Les intervenants de la table ronde auront peut-être l'occasion de commenter certains points qui ont été exposés, même si le modèle européen et français n'est pas celui qui a été choisi par l'Australie. D'une certaine manière, à l'échelle d'une collectivité territoriale, cette question d'un réseau ouvert peut également se poser, c'est le cas sur les réseaux d'initiative publique. Pour ceux qui veulent aller un peu plus loin, le ministère australien nous a également écrit, et je l'en remercie, une note d'une dizaine de pages qui est en ligne sur notre site, avec cette intervention et des liens sur des sites australiens, expliquant un peu mieux les accords avec Telstra.

Voir sur le site de l'avicca :

- ▶ Le projet NBN australien : objectifs et état d'avancement :
<http://www.avicca.org/Le-projet-NBN-australien-objectifs.html>
- ▶ Message de Stephen CONROY :
http://www.avicca.org/IMG/pdf/10_10_MessageMinistreAustralieAVICCA.pdf
- ▶ Objectifs et avancement du projet NBN :
http://www.avicca.org/IMG/pdf/10_10_NBN_Background_Paper_for_AVICCA.pdf

Merci encore et bonne chance pour votre initiative.

Avant de lancer la table ronde, je voulais résumer en quelques mots la position du Sénateur MAUREY, qu'il a récemment évoquée dans la presse ou au colloque de l'ARCEP. Le Sénateur MAUREY estime que le Très haut débit est indispensable à notre pays et doit être une priorité nationale. Il insiste beaucoup sur le fait qu'il s'agit non pas d'une dépense mais d'un investissement, compte tenu des retombées d'un tel réseau en termes d'emploi ou d'économies qu'il peut générer. Il a indiqué que son rapport contiendrait des propositions pour veiller aux engagements des opérateurs privés qui déploient, en constatant que cette incitation à déployer au niveau du privé est un axe fort du Programme national Très haut débit, mais qu'il faut sans doute le compenser par des engagements supplémentaires.

Sur le Fonds d'aménagement numérique du territoire, Monsieur MAUREY estime qu'il faut une alimentation très rapide, en l'étalant afin que la charge ne soit pas trop brutale - plus on recule le moment où il faudra alimenter le fonds, plus il faudra d'argent sur une période courte -, à la fois pour tenir les objectifs fixés par le Président de la République, et d'autre part pour afficher la volonté de l'Etat sur ce sujet afin de mettre tous les acteurs en mouvement.

Pour l'alimentation de ce fonds, sa préférence va une « contribution de solidarité numérique », sur le modèle de l'écotaxe, qui serait portée sur les abonnements à internet et à la téléphonie mobile, c'est-à-dire non pas une taxe sur les opérateurs mais une contribution que les abonnés paieraient et qui figurerait explicitement sur les factures.

Selon lui, l'ensemble des financements publics à mobiliser serait de l'ordre de 800 millions d'euros par an sur une quinzaine d'années. Moins de 200 millions viendraient du FEDER et des collectivités, pour des raisons liées à la conjoncture et à l'autonomie financière réduite des collectivités, soit un peu moins que ce qui a été dépensé ces dernières années sur les réseaux de collecte et les réseaux haut débit, et il faudrait donc trouver de l'ordre de 600 millions d'euros par an pour alimenter le Fonds d'aménagement numérique du territoire.

En regrettant cette absence de Monsieur MAUREY, ces quelques mots permettent de donner un éclairage sur ce qu'il pourrait y avoir dans son rapport, qui n'est encore qu'un rapport, puisqu'il s'agit d'arriver à des décisions ensuite.

Virginie BEAUMEUNIER, pour la première fois l'Autorité de la Concurrence s'exprime à notre colloque et je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Il y avait plusieurs raisons de le faire car, au cours de l'année écoulée, l'Autorité s'est prononcée sur quelques gros dossiers qui concernent les collectivités : la montée en débit, le Programme national Très haut débit et, plus récemment, le projet de réglementation de l'ARCEP concernant les zones moins denses. Nous n'allons pas entrer dans ces réponses, beaucoup de gens ici ont pu les consulter. Mais, plus globalement, comment voyez-vous cette appréciation de concurrence par et sur les infrastructures, en tant qu'Autorité multisectorielle ?

► **Virginie BEAUMEUNIER**, Rapporteuse générale de l'Autorité de la Concurrence

Je remercie d'abord l'AVICCA de nous avoir invité pour parler de ce sujet effectivement très important pour l'Autorité qui s'est déjà prononcée à quatre reprises sur la mise en place de la fibre et du Très haut débit. Le dernier avis que nous avons rendu est tout récent puisqu'il date du 27 septembre dernier. J'aurai sans doute l'occasion de revenir sur son contenu et les recommandations que nous faisons.

Bien entendu, pour l'Autorité, la concurrence est une chose essentielle. Il ne s'agit pas d'une donnée abstraite, théorique, mais d'une chose très concrète et pour cela nous nous référons assez largement à ce qui s'est passé sur le marché du haut débit, au succès de son déploiement et de la concurrence sur ce marché. Nous avons la faiblesse de penser que, tant l'ART puis l'ARCEP, que le Conseil et l'Autorité de la Concurrence, y sont pour quelque chose. Nous sommes dans la continuité de l'Adsl, et nous pensons que l'on doit pouvoir réitérer sur la fibre le succès du haut débit et de la concurrence sur ce marché, avec peut-être un certain nombre de conditions.

Quelques mots expliquant pourquoi la concurrence reste indispensable sur le marché de la fibre : tout simplement parce que, maintenant, les consommateurs sont habitués à ce mécanisme de concurrence et notamment à la possibilité d'avoir le choix. Nous avons bien vu que la concurrence sur l'Adsl avait, certes, favorisé une pression sur les prix des abonnements, qui sont très compétitifs par rapport à ce qui se passe chez nos voisins européens, mais aussi l'innovation et la couverture du territoire.

En termes de couverture du territoire d'ailleurs, sujet qui importe beaucoup aux membres de l'AVICCA, la concurrence peut aussi jouer un rôle positif. Par exemple dans le mobile, la couverture des réseaux 2G était un élément important de rivalité entre les groupes qui déploient le mobile. Dans le haut débit, la concurrence a poussé France Télécom à aller plus vite et plus loin dans la couverture du territoire en Adsl. Et si l'on regarde ce qui se passe chez un de nos voisins très proches, la Suisse, c'est sous la pression des compagnies locales d'électricité et de projets locaux de réseaux en fibre optique, que l'opérateur historique Suisse, Swisscom, a lancé un plan ambitieux de déploiement d'un réseau FTTH. Il s'agit donc bien d'un élément important, y compris pour ce qui peut paraître moins évident, à savoir la couverture du territoire.

Comment continuer à capitaliser sur ces bienfaits dans le domaine de la fibre ? Nous avons la chance d'avoir en France des opérateurs alternatifs qui ont développé sur le haut débit des parts de marché très significatives, et qui ont en plus la volonté d'investir, du moins dans les zones denses ou très denses, sur des réseaux de fibre optique. Il faut profiter de cette animation concurrentielle, au moins sur cette partie du territoire. On voit bien que, de toute façon, à long terme, aucun opérateur ne pourra rester sur du simple haut débit et que tout le monde doit basculer sur le Très haut débit.

Pour en venir à cette question centrale de concurrence par les infrastructures ou concurrence par les services, nous n'avons pas de dogme sur ce sujet à l'Autorité de la Concurrence. Il faut vraiment faire preuve de pragmatisme et regarder en fonction des zones dans lesquelles on se situe. Nous sommes donc prêts à admettre qu'il vaut mieux une bonne concurrence par les services, plutôt qu'une mauvaise concurrence par les infrastructures qui aboutirait peut-être à des réseaux incohérents, ou à des doublons, ou à un mauvais déploiement des investissements.

Pour autant, la concurrence par les infrastructures, quand elle est possible, a notre préférence parce que c'est celle qui permet la plus grande indépendance technique des opérateurs et aussi sans doute la plus grande innovation. Dans cette logique, nous avons soutenu l'architecture multifibre proposée par l'ARCEP dans les zones les plus denses. Je crois qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur ces zones.

Concernant les zones moins denses, nous voyons bien que ce modèle multifibre n'est effectivement pas transposable partout. Lorsque nous regardons ces sujets, en tant qu'Autorité de la Concurrence, nous faisons une balance entre les effets positifs et négatifs d'un partage d'infrastructure entre acteurs. Pour le marché du mobile par exemple, la Commission Européenne a admis que les opérateurs pouvaient partager les pylônes dans la mesure où cela ne limitait pas les choix techniques de chacun d'eux. Il s'agissait là d'une faible restriction de concurrence et, en revanche, cela permettait de faciliter grandement le déploiement d'un réseau par un nouvel entrant ce qui représentait donc un gain important pour la concurrence.

Dans la fibre, il est clair qu'une concurrence par les seules infrastructures peut créer une barrière à l'entrée pour les petits opérateurs ou pour de nouveaux entrants qui n'auraient pas des parts de marché suffisantes sur le haut débit aujourd'hui pour investir dans un réseau en propre. On voit bien également qu'une concurrence complète par les infrastructures n'est pas viable en-dehors des zones les plus denses, et qu'il faut donc regarder quelles sont les autres manières de la favoriser. Là aussi,

l'Autorité de la Concurrence a soutenu la position de l'ARCEP qui était de définir un cadre réglementaire spécifique pour ces zones moins denses.

Comment peut-on faire dans ces zones moins denses pour arriver à concilier la concurrence, dont on a dit qu'elle était particulièrement bénéfique, et l'incitation à l'investissement ? Celle-ci y est évidemment moins forte que dans les zones très denses. Il faut donc trouver des instruments qui, à défaut d'inciter les opérateurs à investir, en tout cas ne les dissuadent pas de le faire. Il nous semble que, ce qui est indispensable dans ces zones, c'est d'avoir un réseau qui soit le plus ouvert possible pour permettre une concurrence par les services, c'est-à-dire avoir un système équivalent à ce qui existe aujourd'hui dans le haut débit : le dégroupage.

Sur ce sujet, la Commission Européenne a publié le 20 septembre dernier une recommandation dite NGA qui essaie de définir plusieurs outils pour concilier à la fois la concurrence et l'incitation, ou la non « désincitation », à l'investissement. Les orientations qu'elle préconise sont d'une part de favoriser le co-investissement entre le plus grand nombre d'opérateurs, ou en tout cas un schéma qui permette de partager le risque et de ne pas le faire supporter par un seul opérateur, et d'autre part d'ouvrir le réseau de l'opérateur qui déploie, tout en tenant compte évidemment du fait que c'est lui qui prend le risque et donc en lui accordant une prime de risque.

La position de l'Autorité de la Concurrence française est très proche de celle de la Commission Européenne. Nous avons indiqué que nous soutenions les mesures envisagées par l'ARCEP pour favoriser le co-investissement, et nous l'avons également invitée à compléter ces mesures par une obligation de faire des offres de gros, notamment pour permettre aux petits opérateurs de faire des offres sur le Très haut débit, en bénéficiant d'un tarif d'accès accessible mais qui tienne compte aussi de la prise de risque des opérateurs qui auront déployé le réseau. Autre élément essentiel sur ces réseaux dans les zones moins denses, ce sont les choix d'architecture qui seront faits. Selon ces choix, la concurrence sera plus ou moins stimulée, et cela permettra ou pas à d'autres opérateurs de développer des offres de services. Une régulation de l'architecture des réseaux est de ce fait utile pour que cette ouverture à la concurrence soit effective et pas seulement théorique, et elle relève bien entendu de l'ARCEP.

Que dire de la place des collectivités locales dans cette affaire ? Nous avons d'abord eu l'occasion de dire que l'intervention des collectivités territoriales dans le déploiement des réseaux en fibre optique avait un vrai intérêt, bien entendu pour l'accès des citoyens, mais même par rapport au bon fonctionnement de la concurrence.

Dans un domaine comme celui-là, compte tenu de l'impact économique positif que peut avoir la fibre optique, il est légitime que la puissance publique intervienne. Cela peut être la puissance publique nationale à travers le plan Très haut débit du gouvernement, et aussi bien sûr la puissance publique locale à travers les interventions des collectivités locales. Cette intervention des pouvoirs publics peut être légitime d'une part pour s'assurer que les opérateurs vont bien couvrir l'intégralité de leurs zones de desserte, et d'autre part pour subventionner les déploiements là où les opérateurs ne vont pas spontanément, pour être incitatif. Ce sont les mesures principales du Programme national Très haut débit. Dans l'avis que nous avons rendu sur ce programme, nous avons insisté sur ces aspects et la légitimité de ces interventions.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'intervention des collectivités territoriales, nous avons dit qu'elles jouaient un rôle essentiel dans le déploiement. Vous le savez mieux que moi, le mode d'intervention des collectivités est encadré par l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales. Il prévoit qu'elles interviennent au niveau des réseaux, et non pas en offrant directement des services aux consommateurs, sauf dans les cas où il y aurait éventuellement carence de l'initiative privée, mais il s'agit d'un principe général de droit public. Compte tenu de ce cadre juridique, les collectivités sont donc bien placées pour déployer des réseaux en fibre optique qui soient ouverts aux opérateurs sur le modèle du dégroupage de la paire de cuivre. Par ailleurs, l'intervention des collectivités territoriales peut avoir aussi un effet positif d'émulation, en incitant France Télécom, l'opérateur historique, à investir. En effet, sur les zones moyennement denses, l'incitation de l'opérateur historique à investir est naturellement moindre, puisqu'il bénéficie de son réseau cuivre. Son intérêt à investir est ambigu, puisqu'avec la fibre, il va se priver des ressources issues de son réseau cuivre. Dans cette situation, l'intervention des collectivités est évidemment une sorte d'aiguillon pour l'opérateur historique.

Dans l'avis que nous avons rendu récemment à l'ARCEP, le 27 septembre, il nous a semblé que le modèle d'intervention des collectivités territoriales dans la fibre méritait d'être pris en compte en tant que tel dans le cadre réglementaire. Il est normal que l'ARCEP pose un cadre général, parce qu'il faut

que les réseaux des collectivités soient cohérents et qu'il y ait une certaine harmonisation avec les autres réseaux pour éviter des distorsions de concurrence. En même temps, les contraintes qui peuvent peser sur les opérateurs et sur les collectivités locales méritent peut-être d'être ajustées compte tenu de la situation particulière des réseaux des collectivités locales qui doivent attirer ensuite des opérateurs pour offrir des services sur leurs réseaux. C'est pour cette raison que nous avons invité l'ARCEP à préciser certains points sur les conditions d'intervention des collectivités locales, cette intervention nous paraissant essentielle, à la fois pour le développement des réseaux et pour le fonctionnement concurrentiel.

► **Patrick VUITTON**

Merci, voilà une introduction toute trouvée à Madame TOLEDANO. L'ARCEP semble relativement en pointe en Europe sur la mise en place d'une régulation asymétrique d'un côté, quand il s'agit d'ouvrir les fourreaux de France Télécom, et symétrique de l'autre quand il s'agit de construire les réseaux en fibre. Vous défrichez en quelque sorte par rapport à bien d'autres pays. Quelle est votre vision globale ? Et éventuellement, pouvez-vous répondre à la sollicitation de l'Autorité de la Concurrence, qui est un peu la même que la nôtre, de tenir compte des spécificités des collectivités ? Où en êtes-vous de votre réflexion, sans trahir des informations qui sont peut-être encore internes à l'ARCEP ?

► **Joëlle TOLEDANO**, Membre du collège de l'ARCEP

Je ne sais pas jusqu'où j'irai dans la réponse précise à votre question, mais si je parlais la langue de bois habituelle, je dirais que nous tiendrons le plus grand compte des avis de l'Autorité de la Concurrence, comme nous avons l'habitude de le faire !

Il y a convergence d'un certain nombre de points de vue avec l'Autorité de la Concurrence. Il n'y en a qu'un sur lequel nous ne nous sommes pas mis d'accord finalement, c'est la concurrence par les services et la concurrence par les infrastructures. C'est assez amusant parce que c'est effectivement un des débats que nous allons avoir : qu'est-ce que l'on appelle la concurrence par les infrastructures ? Pour moi et l'ARCEP en général, le dégroupage a toujours été considéré comme une concurrence par les infrastructures, même si la boucle locale de cuivre était effectivement partagée, et c'est plutôt le bitstream qui était la concurrence par les services. Je voulais juste souligner en position générique que Madame BEAUMEUNIER avait parfaitement raison, nous n'avons parfois pas les mêmes mots, parce que nous ne mettons pas les mêmes définitions sur les notions de concurrence par les infrastructures et concurrence par les services.

Pour revenir au sujet, comme l'Autorité de la Concurrence, et comme les collectivités, nous nous félicitons tous de la forme de concurrence qui a été mise en place dans les 10 dernières années et qui inclut le cadre des collectivités (elles ont joué un rôle de booster important dans la couverture du territoire), avec l'innovation technique et commerciale initialisée dès le début des années 2000 (le modèle multi play), avec pour finir un financement essentiellement privé. Sur les RIP eux-mêmes, il y a eu un effet de levier de un pour un, mais si l'on regarde la totalité, c'est un financement privé à 85 % qui a permis le développement de ce que nous avons l'habitude d'appeler, même si c'est approximatif, la concurrence par les infrastructures avec le dégroupage.

En réalité, nous sommes bien dans une concurrence pour partie sur la boucle locale de France Télécom et sur son infrastructure, mais avec des opérateurs qui ont progressivement innervé le territoire avec des infrastructures propres ou en s'appuyant sur d'autres infrastructures. Cette concurrence-là, certes, s'est appuyée sur une concurrence par les services. Tout le monde est d'accord pour dire que le bitstream, qui est une offre activée, a joué un rôle de booster pour permettre le déploiement. Mais partout où il n'y a eu qu'une offre de bitstream, le déploiement a été beaucoup plus lent, beaucoup moins innovant avec des tarifs beaucoup plus élevés, etc.

C'est sur cette leçon que je souhaitais commencer, sur ces mots de concurrence par les infrastructures et sur les infrastructures. Nous sommes en fait, si l'on continuait le jargon, dans la fameuse « échelle des investissements ». C'est en s'appuyant sur le déploiement de réseaux qui permettaient l'innovation qu'a pu s'exercer le déploiement du haut débit.

Sur le Très haut débit, c'est en fait la même logique que nous souhaitons déployer, c'est-à-dire une concurrence par les infrastructures mais qui s'appuie sur la mutualisation la plus importante possible de tout ce qui est passif, que cela soit génie civil et/ou partie horizontale. Dans tous les cas, la partie terminale des réseaux peut être mutualisée, elle n'implique pas nécessairement une duplication et elle

peut évidemment être accompagnée d'une concurrence par les services au sens où je la définissais tout à l'heure.

Je ne vais pas développer très en détail le modèle sur lequel nous sommes aujourd'hui, défini par la Loi de modernisation de l'économie d'août 2008 qui en a fixé le cadre juridique. Elle a mis en place un modèle de concurrence par les infrastructures sur tout ou partie des réseaux horizontaux : chaque opérateur déploie son réseau horizontal jusqu'au point de mutualisation et c'est la partie terminale qui est mutualisée, avec une notion d'efficacité pour préserver à la fois le choix des consommateurs, c'est fondamental, et la concurrence qui est derrière ce possible choix. La loi prévoit que l'opérateur d'immeuble fournit aux opérateurs de détail un accès aux lignes de communications électroniques à Très haut débit en fibre optique, et le point de mutualisation, à l'exception des zones très denses, est situé hors des limites de la propriété privée et permet le raccordement effectif d'opérateurs tiers à des conditions économiques, techniques et d'accessibilité raisonnables.

La loi tient donc bien compte de la diversité des territoires : par exception nous avons les zones très denses, mais ailleurs, sur tout le reste du territoire, la partie mutualisée doit être plus importante. Et c'est bien ce niveau de mutualisation qui varie selon les territoires. L'ARCEP, dans cette affaire, est chargée de la mise en œuvre du principe de mutualisation.

Concernant le cadre réglementaire, il y a déjà eu une première décision de l'ARCEP qui fixait à la fois des règles générales sur l'ensemble du territoire, les questions d'offre d'accès passive, de publication d'offre d'accès, avec les principes tarifaires généraux et évidemment l'échange d'information qui doit présider aux relations entre l'ensemble des acteurs, et des dispositions spécifiques aux zones très denses avec une possibilité d'infrastructure dédiée de bout en bout pour les acteurs qui le souhaitent. Mais cela, c'est le maximum de la concurrence par les infrastructures. Nous avons une sorte de curseur sur l'infrastructure totalement ou partiellement dédiée. Dans ce cadre-là, l'opérateur d'immeuble doit répondre à toute demande de fibre dédiée, dans les limites de quatre fibres par logement et si elle est préfinancée.

Le deuxième projet de décision a été accompagné, comme la précédente décision, de très nombreuses consultations, expérimentations, débats, et nous sommes sur la fin du processus. Non seulement nous allons tenir le plus grand compte de l'avis de l'Autorité de la Concurrence, mais nous allons prochainement notifier à la Commission Européenne le nouveau projet, et nous le remettrons, comme c'est la tradition, en consultation publique. Ce projet précisera les modalités de l'accès dans les zones moins denses avec toute une série de conditions, sur lesquelles je ne reviendrai pas en détail (les questions de zone arrière du point de mutualisation, de type d'accès à ce point de mutualisation, et sur les obligations de coordination entre les acteurs). Le sujet qui a été évoqué dans une intervention précédente à cette table ronde concernant le déploiement des zones arrières est une question qui nous préoccupe et que nous considérons comme très importante. Voilà pour le schéma cadré.

Quels sont les objectifs de la concurrence par les infrastructures telle que je l'ai décrite ? Tout d'abord des objectifs d'investissement et de déploiement. Nous sommes totalement en phase : dans les zones très denses, c'est l'incitation à l'investissement privé en partageant au maximum les coûts du génie civil et de l'infrastructure passive ; dans les zones moins denses, c'est une maximisation de la mutualisation des réseaux et une incitation au bon mix d'investissements publics et privés. Plus il y aura d'investissement privé et moins l'investissement public sera sollicité, et c'est donc ce bon mix que nous souhaitons trouver. La mutualisation de génie civil, qui est un autre élément de nos décisions, permet d'économiser au moins deux tiers de l'investissement initial du déploiement horizontal, et c'est le sens de ce que nous souhaitons promouvoir en général.

Le second objectif est celui de la neutralité technologique. Ce n'est pas à nous de choisir entre le PON et le point à point, ou entre telle ou telle forme de technologie. Nous devons rendre possibles les technologies que souhaiteront déployer les acteurs. Nous avons des objectifs d'innovation et de concurrence durable, c'est-à-dire que nous souhaitons préserver la capacité des opérateurs de détail à innover et à se différencier grâce à la disponibilité d'une offre passive, qui est la clé pour continuer à innover sur les services.

Avec la concurrence par les infrastructures telle qu'elle est conçue ici, il sera possible d'obtenir une contestabilité du marché ex ante, mais aussi une contestabilité ex post, à partir, d'un côté, de la mutualisation ab initio, et ex post, avec la disponibilité d'offres d'accès pour les nouveaux entrants, avec bien sûr une prime de risque.

L'intérêt de la concurrence par et sur les infrastructures ne condamne pas pour autant la concurrence par les services. Il est clair, et cela a été une position constante de l'Autorité, que le développement des

MVNO apportait de la dynamique concurrentielle dans le monde des réseaux mobiles. Pour autant, cette concurrence ne saurait se substituer à la concurrence par les infrastructures de réseaux. En Très haut débit, la concurrence par les infrastructures, dans le cadre réglementaire français, correspond au déploiement de réseaux qui utilisent une boucle locale mutualisée, accessible via des offres passives. C'est bien une infrastructure partagée, privée, publique (il y a des partenariats publics/privés), sur laquelle la concurrence doit pouvoir s'exercer.

Au fond, si je reviens sur votre question initiale, la concurrence par les services consisterait, dans le Très haut débit, à n'avoir qu'une offre de bitstream. Il nous semble que ce n'est pas avec cette interprétation peut-être restrictive que l'on peut préserver la dynamique concurrentielle sur le long terme, de façon pérenne et avec une animation permanente.

Ce que je viens de dire sur la concurrence par les services ne poserait de problème que s'il n'existait pas par ailleurs d'infrastructures alternatives ou d'offres passives. Cela ressemble un peu à ce que j'ai entendu en Suède. J'y ai vu à la fois l'importance des réseaux FTTH déployés par les municipalités, mais aussi les difficultés qu'ils ont eues quand ils sont remontés trop en aval dans les offres. Les associations de collectivités, comme d'ailleurs l'autorité de la concurrence suédoise, sont en train de travailler pour faire évoluer le modèle de prestation rendue par les réseaux suédois. De la même façon, il m'a semblé que la ville de Pau, dont le réseau FTTH ne permettait que des services activés, était obligée de le modifier pour des raisons réglementaires, mais pas seulement. En tout cas, les responsables de collectivités avec lesquels j'ai été amenée à parler considèrent que c'était une condition pour attirer les grands opérateurs nationaux, et une nécessité pour arriver à commercialiser leur réseau.

En conclusion, concurrence par les infrastructures, sur les infrastructures et par les services sont complémentaires. La concurrence par les infrastructures là où c'est économiquement possible, et notamment dans les zones très denses ; par et sur les infrastructures dans les zones moins denses, là où le déploiement de plusieurs réseaux de boucle locale n'est ni possible ni souhaitable, et avec des financements privés et publics, sur la base d'une mutualisation importante des infrastructures de génie civil et des offres passives, avec des modalités de cofinancement qui permettent à plusieurs acteurs de partager les coûts d'investissement, et avec la possibilité pour de nouveaux acteurs de contester ultérieurement ce marché.

► **Patrick VUITTON**

Et quelles sont les pistes possibles, sans dire celles qui sont peut-être arrêtées, de prise en compte de nos spécificités de collectivités, de projets locaux faisant uniquement du gros par rapport aux opérateurs nationaux... ?

► **Joëlle TOLEDANO**

Je vous l'ai dit, le plus grand compte !

► **Patrick VUITTON**

Merci. Yves ROME, pour le point de vue des collectivités sur ce cadre, et peut-être une réaction également par rapport à ce qui a été exposé de l'Australie ?

► **Yves ROME**, Président de l'AVICCA

Je voudrais tout d'abord remercier le Ministre australien des Communications haut débit et de l'économie numérique de son message, j'y reviendrai d'ailleurs dans un instant. Remercier aussi les représentantes de l'Autorité de la Concurrence et l'ARCEP de leur participation à ce débat. Ce sont des autorités indépendantes, elles élaborent leurs réflexions en relation avec l'ensemble des acteurs : entreprises privées, gouvernement et législateurs, collectivités locales. A ce titre l'AVICCA participe largement à leurs travaux. Et je remercie tout particulièrement Virginie BEAUMEUNIER et Joëlle TOLEDANO de leur présence. Quand j'observe la salle, nous avons déjà au moins une leçon à tirer en matière de parité : nous avons encore de grands progrès à faire. En tout cas, la parité est assurée à la tribune.

Il n'est pas inutile de rappeler que ces deux autorités indépendantes que vous représentez agissent dans un cadre légal, aux niveaux européen et français, cadre qui résulte de décisions politiques. En retour, elles influencent aussi les visions des politiques, notamment parce qu'elles ont une expertise que les autres services de l'Etat n'ont plus ou pas assez. Si l'on additionne les effectifs des services des ministères chargés de l'aménagement et de l'industrie, chargés de suivre ces questions, je pense qu'on est très loin des vôtres. C'est sans doute pour cela que, quand le Parlement demande, par exemple, un rapport sur les outils de la montée en débit, il le fait à l'ARCEP, alors qu'il devrait le faire au gouvernement. Il devrait le faire à celui qui doit agir, et non à celui qui doit réguler les acteurs car telle est votre mission. C'est un problème pour moi. C'est peut-être pour cela, de proche en proche, que le Président de l'ARCEP finit par se prononcer sur les budgets que l'Etat, l'Europe via le FEDER, et les collectivités devraient consacrer au Très haut débit, et sur la fiscalité correspondante, ce qui semble étrangement dépasser le cadre de ses compétences.

Tout cela pour dire que, ce débat, concurrence par les infrastructures ou sur les infrastructures, il nous semble qu'il faille le faire remonter d'un cran, c'est-à-dire le ramener au véritable niveau qu'il n'aurait jamais dû quitter, celui du politique. C'est ce qu'a fait l'Australie, et je remercie le Premier secrétaire de l'Ambassade de nous avoir apporté son témoignage. On peut estimer, comme vous l'avez dit tout à l'heure Madame TOLEDANO, qu'il s'agit de la conséquence d'un échec de la régulation sur la phase de la fin du monopole public, d'un échec de l'ouverture à la concurrence. J'ai plutôt entendu qu'il s'agit clairement d'une vision de société que l'on veut construire, et du rôle que les outils de communication y jouent. « Mettre fin à la tyrannie de la distance une fois pour toute, et avec un égal accès pour tous », voilà effectivement un programme essentiel vu la géographie de l'Australie, mais qui devrait s'appliquer en France aussi. Nous avons aussi nos îles, d'ailleurs fort éloignées du territoire national, nos campagnes et des zones que nous ne voulons pas voir gagnées par la désertification. Vous vous donnez les moyens de maîtriser le déploiement, les délais, rapides, la technologie, la plus ambitieuse. Je note au passage que vous parlez de « haut débit » pour 1 Gbit/s. C'est tout à fait symptomatique. Ici on parle de Très haut débit au-delà de 30 Mbit/s, parfois d'ultra haut débit à 100 Mbit/s... J'ai noté aussi l'emploi des technologies hertziennes, LTE, la quatrième génération, en complément. Nous devrions sans doute aussi nous en inspirer puisque les fréquences du dividende numérique doivent être attribuées en 2011. Mais, en fait, sur le fond, il ne s'agit pas de méga ou de gigabit. Il s'agit, le Ministre l'a dit, de santé, d'environnement, d'activité économique, et au premier chef, c'est essentiel, d'éducation.

Vous avez évoqué la « coopération » de votre opérateur historique qui, si j'en crois la presse, n'a pas été acquise facilement. Telstra basculera ses abonnés sur le nouveau réseau. Comme vous l'indiquez, cela signifie un déploiement plus économique, plus rapide, avec moins de duplication inutile. Il est clair qu'en France nous n'en sommes pas là. Je sais aussi que ce réseau NBN a fait l'objet d'un débat politique intense aux élections législatives de cet été, avec un clivage entre les deux principaux partis de l'Australie sur deux grandes options : donner la priorité aux opérateurs, dans les technologies de leur choix, pour boucher les trous ensuite ; ou donner la priorité à l'aménagement de votre territoire.

C'est cette deuxième option qui a été prise par le peuple australien dans l'expression de sa démocratie. Il reste donc bien sûr à la mettre en œuvre, Mais nous avons vu que les chemins étaient déjà largement empruntés, au moins pour moitié de l'objectif initialement affiché.

Vous le savez peut-être, la voie française, pour l'instant, je la qualifierai de beaucoup moins ambitieuse dans les délais, et de moins tranchée dans les moyens à mettre en œuvre. En tout cas, à l'échelle de nos collectivités, nous pouvons aussi établir des réseaux publics en fibre optique. Malheureusement, pas dans d'aussi bonnes conditions, puisque nous serons en concurrence avec d'autres réseaux, à commencer par la boucle locale de notre opérateur historique. Nous ne sommes pas, comme vous le dites, sortis de « l'âge du cuivre », et nous avons nous aussi quelques bras de fer à engager pour passer à la fibre.

Le cadre dans lequel nous devons réaliser l'aménagement numérique de nos territoires est en effet avant tout conçu par le principe de la concurrence par les infrastructures et par la liberté d'installation des réseaux. Pour les ondes hertziennes, il s'agit du domaine public de l'Etat, qui l'attribue donc de manière régaliennne, en fixant par exemple des obligations de couverture, et souvent, mais pas toujours, en les faisant respecter. Pour les réseaux filaires, c'est le contraire : les opérateurs ont un droit de passage sur notre domaine. Et il nous est interdit de subordonner ce droit à des exigences de couverture par exemple.

Les collectivités ont dû conquérir un droit, celui d'établir des réseaux elles-mêmes. De vraies batailles, politiques elles aussi, où les lobbies privés ont joué à plein. Cette bataille se poursuit au niveau

européen : reconnaissance, à l'arraché, que le Très haut débit peut faire l'objet d'un Service d'intérêt économique général, c'est-à-dire être reconnu comme un réel service public ; et contestations en justice des décisions et projets publics par les opérateurs privés. Le cas des Hauts-de-Seine est très éclairant en la matière.

Le cadre est complexe, pour tous les acteurs. Essayons, comme nous y invitait notre délégué général ce matin sur les peaux de léopard, d'imaginer la même chose pour l'électricité. On aurait 4 ou 5 réseaux à Paris, 2 en première couronne, et peut-être aucun au-delà sans subvention publique. Mais la distribution électrique est un monopole. Y aurait-il une particularité des télécoms par rapport à l'eau, au gaz, à l'électricité, aux chemins de fer, qui sont des réseaux en monopole d'infrastructure ? C'est une vraie question. On peut dire que les télécoms évoluent vite, qu'il y a des incertitudes technologiques, que la concurrence est un moteur, qui exerce une sélection par l'innovation. Mais regardons par exemple les défis auxquels doit faire face la production et la distribution d'énergie électrique. Considérer le nucléaire comme une offre de gros, équiper en aval les usagers de compteurs intelligents et neutres, interconnecter des sources d'énergie aussi différentes que l'éolien, le solaire, l'hydraulique et le nucléaire, avec un nombre d'acteurs qui explose, et arbitrer entre les acteurs sur les gains des délestages et autres. Le réseau électrique doit devenir intelligent. Même chose pour le chemin de fer : se posent les problématiques de sillon, d'ouverture des gares à la concurrence, de tarifications suivant les horaires, mais aussi de concurrence rail/route ou rail/avion. Le monde est complexe, il évolue vite, sous la pression des changements à mener. Il n'y a pas que le monde des communications électroniques. Et en fait, sur le Très haut débit, où est l'incertitude ? L'architecture pérenne de la boucle locale est connue : de la fibre optique jusqu'à l'abonné. Et raisonnablement, le premier kilomètre sera réalisé en réseau « point à point » de quelques centaines ou milliers de prises, j'y reviendrai. Il peut y avoir de l'innovation sur cette partie, mais de la part des fabricants de fibre et des équipementiers, pas d'une concurrence entre opérateurs.

Certes, les mesures de mutualisation, dans les immeubles ou en dehors, prises par le législateur et déclinées par l'ARCEP, mettent une limite au gâchis sur la boucle locale. Il n'en reste pas moins qu'à Paris, Free, SFR, Orange et peut-être Bouygues Télécom déploient 4 réseaux en parallèle pour aller jusqu'aux immeubles. Qui paye ce gâchis ? Les opérateurs déboursent le financement. Mais leur économie globale, en réalité, c'est de surinvestir dans les zones rentables, et de faire subventionner les réseaux ailleurs. Par nous, les collectivités.

Cela a été évoqué tout à l'heure. La construction d'une boucle locale fibre, si l'on était en situation de monopole, devrait coûter moins cher que la boucle cuivre historique, c'est la démonstration de Patrick VUITTON. Dans la grande période de construction du réseau téléphonique, l'Etat a emprunté, comme le rappelle l'ARCEP dans son rapport sur la montée en débit pour le Parlement, mais il n'a pas subventionné. Les emprunts ont été remboursés. Et aujourd'hui, l'ARCEP estime qu'il faudra prendre 12 milliards d'euros sur les budgets de l'Etat, de l'Europe, via le FEDER, et de nos collectivités, pour passer à la fibre. Alors je pose une question : est-ce que le coût public de la concurrence par les infrastructures, ce ne sont pas ces 12 milliards d'euros ? Et qui va payer, in fine, tous ces milliards ? Le client ou le contribuable ? C'est souvent la même poche. Ou bien, devant ce coût sans recettes, et compte tenu de l'état des finances publiques, allons-nous laisser la moitié de la France dans une fracture encore beaucoup plus profonde sur le Très haut débit que sur le haut débit ? C'est une question éminemment politique.

Comprenons-nous bien, ce n'est pas uniquement le surinvestissement, les réseaux en parallèle jusqu'aux « points de mutualisation ». C'est aussi la concurrence de longue durée entre deux infrastructures, le cuivre et la fibre.

Pour le Programme national Très haut débit, on aurait pu faire autrement. Le rapport de la DATAR indiquait ainsi que, je cite, « la solution la plus efficace serait que l'opérateur historique déploie les futures boucles locales optiques, en finançant ces investissements par la rente de monopole de la boucle locale cuivre », ce qui pourrait être fait avec une séparation structurelle, et une remontée publique au capital de la structure porteuse de la boucle locale. Ce scénario, n'est sûrement pas simple à mettre en œuvre. Nous avons demandé à ce qu'il soit mis à l'étude. Mais visiblement, on préfère fermer les yeux, même si fermer les yeux revient à un coût de 12 milliards d'euros. Il faudra bien que ce débat un jour soit mené.

Mais parlons du cadre actuel, des conséquences de la concurrence par les infrastructures. Je vais prendre deux exemples, un sur les déploiements privés, l'autre sur les réseaux d'initiative publique.

Revenons tout d'abord à cette partie du réseau, la boucle locale mutualisée, en fibre, en point à point, sur la zone moins dense, soit 80 % de la population, plus de 90 % du territoire. Nous allons vivre avec

pendant quelques dizaines d'années, autrement dit, son architecture est particulièrement importante. Le projet de décision de l'ARCEP indique qu'il faut des poches qui ne fassent pas moins de 300 lignes, et qu'il serait raisonnable qu'elles en fassent 1 000. Je vais être obligé de rentrer un peu dans la technique et les chiffres, excusez-moi, mais c'est important. L'AVICCA a fait une étude sur ce point, avec l'aide de la Caisse des Dépôts. Elle nous montre qu'en construction, il serait moins cher en général de faire des poches de 2 000 lignes en zone agglomérée. Dans nos échanges avec l'ARCEP, il semble que, si l'on va nettement au-dessus, on risque de saturer le génie civil. Donc, une optimisation à 2 000 pour la construction. Et en exploitation, on comprend vite qu'il est moins cher d'intervenir en brassage, ou pour mettre des équipements actifs, sur des grosses poches que sur des petites dispersées. Alors pourquoi 300, pourquoi 1 000, puisque ce n'est pas optimal ?

L'Autorité de la Concurrence explique pourquoi l'ARCEP est arrivée à 300 au moins, et 1 000 en moyenne. C'est, dites-vous, un « compromis raisonnable ». Un compromis entre deux acteurs qui déploient du PON (SFR et France Télécom) et le troisième qui déploie du point à point (Free). L'Autorité de la Concurrence dit à l'ARCEP : attention, le choix d'architecture d'un tel réseau n'est pas réversible à un coût raisonnable. Elle appelle donc l'ARCEP « à la plus grande vigilance » sur des points de mutualisation qui seraient trop petits. Je me demande d'ailleurs si l'Autorité de la Concurrence ne dit pas tout haut ce que certains pensent tout bas à l'ARCEP. Mais sur quelles bases l'ARCEP peut-elle dire : 2 000, et pas 300 ni 1 000 ? Ces bases semblent fragiles. Parce que nous sommes en régime de concurrence par les infrastructures. Parce que la règle, c'est la liberté d'installation. Parce qu'il vaut mieux un bon « compromis » qu'une règle qui sera contestée, avec des années de procédure, et donc d'enlisement des investissements. Résultat en tout cas, pour le long terme, cette règle, si elle est maintenue dans le projet de décision de l'ARCEP, fige l'architecture. Un compromis entre les intérêts particuliers prime sur l'intérêt général. C'est peut-être la limite des pouvoirs de l'ARCEP. C'est surtout la limite du cadre national et européen de concurrence par les infrastructures.

Concernant les réseaux d'initiative publique, maintenant. Les règles que l'ARCEP établit sont basées sur une régulation symétrique. Nous disons à l'ARCEP depuis plus d'un an, attention, il y a peut-être une symétrie entre les grands opérateurs, là où ils ont des parts de marché voisines, grosso modo la zone très dense, mais pas ailleurs, là où pour l'essentiel nous intervenons. Attention, nos réseaux sont locaux, et les grands opérateurs sont nationaux, donc nos capacités de négociation sont limitées. Attention, nous n'avons pas le droit, sauf exception, d'être opérateur de détail, nous ne sommes pas dans la même situation. Mais il n'y a pas un mot dans le projet de décision publié en juillet qui prenne en compte ces spécificités. L'égalité entre acteurs inégaux, en quelque sorte, c'est un peu comme la liberté du renard dans le poulailler très largement ouvert. Je vous le dis tout de suite, nous n'avons pas vocation à nous faire plumer.

Il y a un sujet encore plus grave pour nous, le co-investissement. C'est le risque de nous faire écrémer, y compris sur les zones où nous construisons. Que va-t-il se passer dans les Hauts-de-Seine ? Cela a été rappelé tout à l'heure, les écarts de coût vont de un à dix, parfois plus, d'une poche à l'autre. Si un opérateur avait le droit d'être sélectif, pour venir uniquement co-investir sur les points de mutualisation les moins chers, il ruinerait les péréquations que nous établissons à l'échelle de nos territoires sur nos projets. Il compromettrait même le montage de ces projets : pourquoi convaincre les communes les plus denses d'y participer, d'accepter une péréquation, si ensuite tout est détricoté au niveau économique. Le législateur nous dit : faites des schémas de cohérence, au niveau au moins départemental. Le régulateur ne peut pas dire : et les intérêts particuliers ont le droit de les détruire en les rendant impossibles à mettre en œuvre.

Ces sujets ne sont pas fermés. Les services de l'AVICCA rencontrent les vôtres régulièrement. L'Autorité de la Concurrence vous a demandé de ne pas nous dissuader d'investir. J'ai bien noté, il est vrai que nous sommes utiles surtout dans cette période où l'argent public est rare. Il est important que la puissance publique à l'échelon local puisse accompagner les efforts de la Nation. Mais vous le savez, les collectivités qui sont ici présentes n'ont jamais refusé d'aller au-delà du champ régalién de leurs compétences pour investir ces champs nouveaux. Nous établissons des réseaux publics, neutres et ouverts, qui n'ont pas le droit de faire des offres de détail. Est-il proportionné de leur imposer des règles de co-investissement avec leurs clients obligés, les opérateurs ? La question mérite d'être posée.

Pour conclure, vous le savez, nous ne voulons pas être opérateurs de services pour le grand public. Nous nous inquiétons, quand nous voyons les opérateurs qui font des offres de téléphonie, d'internet, de télévision, de contenus et de mobile couplées. Et qui vous fournissent aussi le terminal mobile, si vous êtes liés à la société pour deux ans. Et qui vous proposent des réductions si plusieurs membres

de la famille souscrivent. Doivent-ils en plus être propriétaires de leurs réseaux, ou copropriétaires, et créer des barrières à l'entrée pour d'autres offreurs de services ? Est-ce bon pour la concurrence, pour la diversité des offres ? Je ne le crois pas.

Vous l'avez compris, nous sommes partisans d'une concurrence sur les infrastructures et non entre infrastructures. Mais sur des infrastructures neutres et ouvertes, animées par une logique de service public. Le réseau de France Télécom est certes ouvert par la régulation, mais il demeure privé. Cela n'est pas sans conséquence. Par exemple, ce sont les collectivités, qui, jusqu'ici ont financé les améliorations de la périphérie de son réseau. Résultat dont vous vous flattiez tout à l'heure, sur l'optimum atteint en services de haut débit. C'est grâce aux collectivités locales, ce sont elles qui ont majoritairement financé les NRA ZO. Demain des NRA « montée en débit ». Des centaines de millions d'euros, des milliards peut-être. Mais globalement, le réseau de France Télécom est très rentable et il le serait encore s'il était amélioré pour monter en débit. Mais un peu moins. Et les marchés financiers veillent et seraient peut-être mécontents. C'est la vie des affaires. Je peux concevoir la logique des affaires vue par les opérateurs. Mais ici, à l'AVICCA, ce n'est pas la logique des affaires qui prévaut dans notre action, c'est celle des territoires. Nous sommes, vous l'avez compris, favorables à une infrastructure publique, neutre et ouverte afin d'offrir une réelle diversité de services, pour nos entreprises, nos services publics, et bien entendu au premier rang, pour nos concitoyens.

Questions / Réponses

► **Patrick VUITTON**

Il nous reste quelques minutes pour les questions de la salle, que je vous propose de regrouper.

► **Agnès HUET**, Comptoir des Signaux

Je m'adresse à Madame TOLEDANO. Je constate avec désespoir que le dogme de la concurrence par les infrastructures au sein de l'ARCEP a de très beaux jours devant lui, malheureusement. Il y a un avis de l'Autorité de la Concurrence qui existe aujourd'hui, mais il y a également une recommandation de la Commission Européenne du 20 septembre, sur les réseaux NGA, qui comporte un paragraphe que vous ne mentionnez pas et qui me paraît assez important puisqu'il indique que la concurrence par les services sur les réseaux en fibre optique peut être de nature totalement différente de la concurrence par les services sur la boucle cuivre. Pourquoi peut-elle être de nature différente ? Parce que le bitstream optique a des caractéristiques et des spécifications techniques sur la fibre qui sont totalement différentes du cuivre. Vous indiquez que le bitstream sur cuivre n'a pas donné ou ne donnait pas forcément les résultats attendus. La Commission Européenne considère aujourd'hui que cette analogie ne doit pas avoir cours puisque la différenciation des offres des opérateurs par la connectivité Ethernet, qui est un protocole universel, est possible. Le régulateur britannique en a pris acte, l'OFCOM a considéré justement que, compte tenu des capacités qu'offrait le bitstream optique, cela devait pouvoir faire partie des outils de régulation de la concurrence par les services, et s'est engagé dans une démarche de standardisation de la connectivité Ethernet. L'ARCEP a-t-elle lu ce paragraphe ou bien fait-elle l'impasse dessus ?

► **Patrick VUITTON**

J'imagine que l'ARCEP a lu ce paragraphe ! Une question sur les problèmes de péréquation peut-être ?

► **Patrice TAVERNIER**, ville de Mâcon

Oui. Le Sénateur MAUREY plaide pour une contribution des abonnés, comme une écotaxe, pour financer le Fonds d'aménagement numérique du territoire. L'Etat a fait un premier pas, en faisant un emprunt, en investissant 2 milliards d'euros. L'exemple de l'Australie est très intéressant, ils sont 90 % sur 0,2 % du territoire, avec un projet à 34 milliards d'euros qu'ils considèrent comme un aménagement, avec une vision de société. Mais surtout, je vois la différence entre 1 Gbit/s et ce vers quoi nous souhaitons tendre, 100 Mbit/s. Pourquoi ne pourrions-nous pas prendre cet exemple et éventuellement réfléchir à aller dans ce sens ?

► **Benoît de LA TAILLE**, avocat

C'est le paragraphe 34 de la recommandation dont parle Madame Agnès HUET.

Je voulais intervenir sur la comparaison entre le financement de la boucle locale cuivre et celui de la boucle locale optique. Il m'apparaît qu'il y a quand même une petite différence. Premièrement, l'emprunt fait par la CNT (Caisse nationale des télécommunications) a été fait au début des années 70, il n'y avait pas d'inflation et ensuite elle a été de 10-15%. Deuxième chose à prendre en compte, c'est le fait qu'il y avait le mécanisme des avances remboursables sans intérêt, ce qui a complètement modifié ce point, et en plus il y a les difficultés particulières de construction des lignes de France Télécom qui ont été un élément fort de construction.

Une question pour l'ARCEP, c'est une autre manière de poser celle de Madame HUET : considérez-vous que votre projet sur les zones moyennement denses réponde complètement à la recommandation de la Commission ?

► **Patrick VUITTON**

Commençons peut-être par l'ARCEP : avez-vous lu l'article 34 ?!

► **Joëlle TOLEDANO**

On sait lire, écrire et à peu près compter ! Le paragraphe 34 vient avant le 35 et juste après le 33. Je pense dans ce cas que tout le monde a vu qu'il s'agissait effectivement d'une mesure de régulation asymétrique. Comme le rappelait Virginie BEAUMEUNIER, ce à quoi nous tenons avant tout, c'est qu'il y ait plusieurs acteurs qui investissent et qui permettent d'éviter une régulation asymétrique. Mais nous verrons bien demain, au regard des résultats de ce que les Anglais auront fait, puisque pour l'instant il s'agit d'un projet et qu'à ma connaissance cela ne marche pas encore, si cela présente un intérêt par rapport à la situation concurrentielle du marché français. Aujourd'hui, cette situation n'est pas celle du marché anglais, et évidemment ce que nous sommes en train de faire est en ligne avec la recommandation NGA. Si quelqu'un avait un doute, il faudrait aussi lire les parties de régulation symétrique qui sont dans cette recommandation NGA. Bien évidemment, nous tiendrons tout à fait compte de ce qu'il y a dans cette recommandation, et nous essaierons de faire en sorte que les meilleures offres possibles se déploient, au bénéfice des consommateurs.

► **Patrick VUITTON**

Il y avait une demande plus générale de complément sur la partie zones moins denses, pas seulement sur cette partie offre activée. Quelle dynamique espérez-vous, suite à ce projet de décision, de la part des opérateurs privés, jusqu'où les voyez-vous investir dans ces prochaines années ? Le Président de l'ARCEP fait des plans à 15 ans, ce qui semble un peu au-delà de l'horizon réel de prise de décision des opérateurs aujourd'hui, en tout cas tels que nous les connaissons. Cinq ans, c'est déjà un gros effort pour eux. Quelle prospective vous donnez-vous par rapport à ces questions ?

► **Joëlle TOLEDANO**

Il est clair que les décisions d'investissement de l'ensemble des opérateurs sont de leur responsabilité et pas de celle de l'ARCEP. S'il fallait le répéter, nous nous inscrivons dans le cadre national et européen qui est celui en vigueur en France, pas dans un autre, pas avec d'autres obligations. A l'intérieur de cela, les chiffres et les hypothèses qui ont été émises par Jean-Ludovic SILICANI s'inscrivaient dans les comportements annoncés et prévus par l'ensemble des acteurs financiers. Il est clair que ce n'est pas Jean-Ludovic SILICANI qui annonce les investissements de l'ensemble des acteurs, pas plus que je ne le fais aujourd'hui.

► **Patrick VUITTON**

Une réaction peut-être aussi sur le fait que l'Etat a effectivement su rattraper le retard du téléphone ?

► **Yves ROME**

Oui, votre question et la précision que vous avez apportée à mon propos trop rapide sont tout à fait pertinentes. A l'époque, la puissance publique, par des moyens adaptés, a su développer le réseau téléphonique sur l'ensemble du territoire et permettre une réelle péréquation, du dernier hameau de la Lozère jusqu'au XVI^{ème} arrondissement parisien. Je n'ai pas l'impression qu'aujourd'hui, malgré les difficultés et les crises diverses qui nous frappent, le produit intérieur brut de la Nation française soit plus faible que celui de cette période. En termes d'enjeux, je pense donc qu'il faut ramener les choses aux comparaisons possibles, et je crains de devoir constater qu'à l'époque, nous étions beaucoup plus ambitieux qu'à l'époque présente.

► **Patrick VUITTON**

Il faut rappeler aussi que, pour France Télécom, l'essentiel du coût a été un coût de génie civil aérien et souterrain. Aujourd'hui ce travail est fait, et donc nous en bénéficions. Cette infrastructure est ouverte par des décisions de régulation, mais elle a bien été construite sur une logique de péréquation nationale d'une puissance publique faisant un réseau sur l'ensemble du territoire.

Il n'y a pas d'autres questions, tout semble clair, vous avez opté les uns et les autres en votre for intérieur pour la concurrence sur ou par les infrastructures, ou tempérée suivant les zones éventuellement, comme l'a dit l'Autorité de la Concurrence...

Je remercie l'ensemble des intervenants d'avoir accepté ce débat, qui n'est pas simple et qui présente plusieurs niveaux, de la régulation, du politique, des territoires. Rendez-vous demain matin avec l'ensemble des opérateurs privés et le Ministre qui viendra clore la séquence de la matinée.